

Quand salaire rime avec misère ! (page 2)

Une migration non humaine (page 4)

Mettre de l'ordre dans l'agriculture (page 6)

Harcèlement administratif (page 7)

Du nouveau pour les personnes handicapées visuelles

Un système GPS pour non-voyants

par Louise Daigle

En septembre, les membres de l'Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie (APHVE) ont eu droit à une présentation d'un nouvel outil de soutien dans le déplacement des personnes aveugles et handicapées visuelles, le Trekker. C'est un GPS dont le but est de faciliter le déplacement des non-voyants et de leur apporter un sentiment de sécurité. La démonstration a été donnée par Raymond Alarie et Lucie Fortin du Centre de réadaptation Estrie (CRE) et des participants ont pu en faire l'essai à travers les rues du quartier.

Trekker se présente tout simplement comme un ordinateur de poche muni d'un clavier, d'un minuscule haut-parleur et d'un GPS (positionnement et repérage par satellite). Sa principale caractéristique est son information en temps réel. Dès le début d'un déplacement, le GPS annonce à son interlocuteur les renseignements suivants : énumération des noms de rues, d'intersections, d'adresses, de points de repère (comme un commerce, une clinique ou un café) et des points cardinaux.

Dans le creux d'une main, Trekker offre une plus grande liberté aux personnes aveugles ou handicapées visuelles, augmente leur confiance dans leur habileté à voyager dans les environs comme ailleurs, pour le travail ou les loisirs. Il permet également l'accès à des occasions intéressantes et utiles.

Un joujou moderne

L'utilisateur de Trekker peut parcourir virtuellement un itinéraire en consultant les cartes en temps réel et hors ligne. Il peut créer son propre itinéraire en planifiant et en enregistrant des routes ; il peut fabriquer ses propres points d'intérêts vocaux et a accès aux renseignements GPS.

Trois modes d'utilisation sont offerts : le mode Véhicule, pour l'utilisation du Trekker lors des déplacements en véhicule ; le

mode Pédestre, où lors de l'entrée d'une adresse, Trekker propose un trajet ; enfin, le mode Libre, où on peut obtenir et saisir de l'information dans les endroits qui ne sont pas représentés sur une carte.

Trekker a été mis au point par l'entreprise HumanWare, de Drummondville. Selon son PDG, Gilles Pépin, les gens, avec ce nouvel outil de déplacement, peuvent se promener librement partout sur la planète sans crainte de se perdre. D'ailleurs, un ami et employé du service à la clientèle, André Dubois, utilise Trekker régulièrement. Sa présence illustre bien la mission sociale de l'entreprise dont 13 % de la main-d'œuvre est non-voyante et 100 % sait lire le braille.

Passer le test

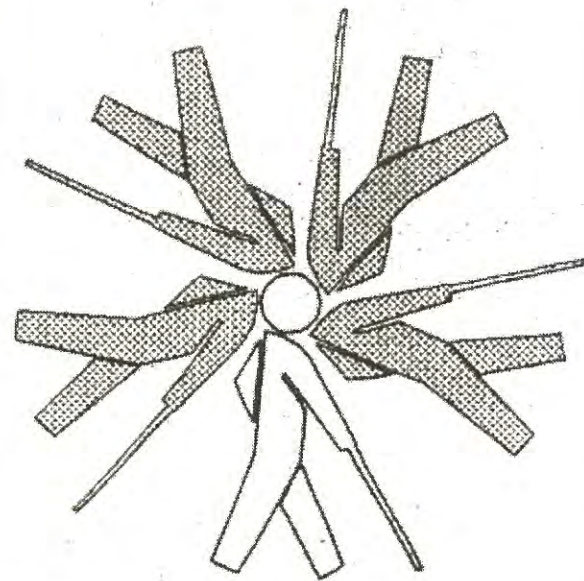
Au terme d'un test pratique par les rues Saint-Charles, Élane-C. Poirier ou Carmen, le président du conseil d'administration de l'APHVE, Jean-Paul Turgeon, a indiqué que « c'est un bon outil qui ira en s'améliorant. Par exemple, dans l'autobus, ça offre une plus grande autonomie au lieu de se fier au chauffeur ou à un autre passager pour débarquer au bon endroit. Mais bien sûr, c'est de l'informatique et ça peut boguer à l'occasion ». (La Tribune, 11 sept. 2007)

Par ailleurs, Raymond Alarie, spécialiste en orientation et en

mobilité au CRE, résume ainsi l'utilité du Trekker, un système GPS de soutien dans le déplacement des personnes aveugles et handicapées visuelles. « C'est bien sûr une technologie très intéressante pour faciliter la vie des non-voyants. Mais ce n'est pas magique. Il faut voir ça comme un outil qui s'ajoute à la canne blanche et au chien-guide. » (La Tribune, 11 sept. 2007)

Le principal handicap du Trekker est son prix, près de 3 200 \$. Pour l'instant, aucun remboursement n'est prévu par la Régie d'assurance-maladie du Québec au chapitre des aides techniques. Une liste en révision depuis deux ans devrait tenir compte de ce GPS pour non-voyants. C'est ce que nous souhaitons à tous les futurs utilisateurs et utilisatrices du Trekker.

Source : Denise Lemieux
Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie



Un organisme actif dans la communauté

APHVE

En Estrie, on évalue à plus de 2 500 le nombre de personnes vivant avec un handicap visuel. Ces der-

nières se retrouvent souvent désemparées et seules, dépourvues de ressources immédiates.

Pour être entendues et obtenir des améliorations aux services et à leur condition de vie, il est nécessaire que les personnes handicapées visuelles se regroupent dans un organisme qui les représente et agisse comme leur porte-parole.

L'APHVE est là pour faire valoir et défendre les droits et les intérêts des personnes aveugles et amblyopes. L'association veut aussi démontrer que ces personnes peuvent mener une vie active malgré les défis auxquels elles sont confrontées.

Pour ce faire, la défense collective des droits, l'éducation populaire, le soutien et l'information à la personne en perte de vision ou encore l'orientation vers les services disponibles dans la communauté sont les moyens utilisés. En plus des ateliers d'apprentissage du braille « Braille Atout », l'organisme s'est uni au Club Oasis de Sherbrooke pour offrir des activités sociales à ses membres.

Source : APHVE



Brunch-discussion sur le travail migrant

Pourquoi, pour qui et à quel prix ?

Deux invitées provenant du Comité des travailleuses et des travailleurs agricoles et de l'Association des aides familiales du Québec dresseront un portrait de la situation politique, législative et parleront des conditions de travail et de vie, des cas d'abus...

Dimanche 14 octobre 2007 à 11h 00
À La Chaudronnée, 470 Bowen Sud
10 \$ pour les non-membres
Gratuit pour les membres

Confirmez avant le 10 octobre au 819 569-9993 ou illusion@aide-internet.org

ÉDITORIAL

Salaire minimum

Quand salaire rime avec misère

C'est dans la première semaine d'octobre que le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) lancera ses activités pour souligner la Semaine nationale pour l'augmentation du salaire minimum. Le but est de sortir les « petits salariés » de la misère et de faire en sorte que tout travail rémunéré ne rime plus avec pauvreté.

Mieux qu'un dix cents mais insuffisant...

La dernière hausse du salaire minimum remonte au 1^{er} mai 2007 alors qu'il est passé de 7,75 \$/heure à 8 \$/heure. Connue dès décembre 2006, plusieurs ont vu cette sortie du Parti libéral de Jean Charest, comme un geste préélectoral avec la plus importante hausse du salaire minimum en dix ans. Il était facile de faire mieux que lors de la Marche des femmes en l'an 2000, où le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard, avait offert un « gros » dix cents. Mais cette hausse, est-elle vraiment suffisante pour sortir les faibles salariés du cycle de la misère matérielle, de l'exclusion, du manque d'accès à la culture, aux loisirs et à la santé ? On constate malheureusement que, « 15 ans après la promesse non tenue du gouvernement fédéral d'éliminer la pauvreté chez les enfants, que 1,5 millions d'enfants canadiens soient pauvres, que 18 % des Québécois vivent sous le seuil de la pauvreté et que 350 000 d'entre eux doivent se rabattre sur les banques alimentaires » (*La Tribune*, 18 déc. 2006).

Travailler à p'tit salaire : p'tite vie...

Par ailleurs, une autre réalité s'impose : même le travail n'empêche pas d'être pauvre ! En effet, comment est-ce possible, pour une personne travaillant 40 heures par semaine, recevant un salaire hebdomadaire de 320 \$ et un salaire annuel de 16 640 \$, de joindre les deux bouts ? Ce revenu est 22 % sous le seuil de faible revenu pour une personne seule, établi à 20 778 \$ par Statistique Canada en 2005 ! L'augmentation du salaire minimum aurait pour effet d'améliorer les conditions de travail et de vie d'environ 150 000 travailleurs et travailleuses du Québec tout en améliorant les conditions des gens qui gagnent à peine plus que le salaire minimum mais qui sont également pauvres.

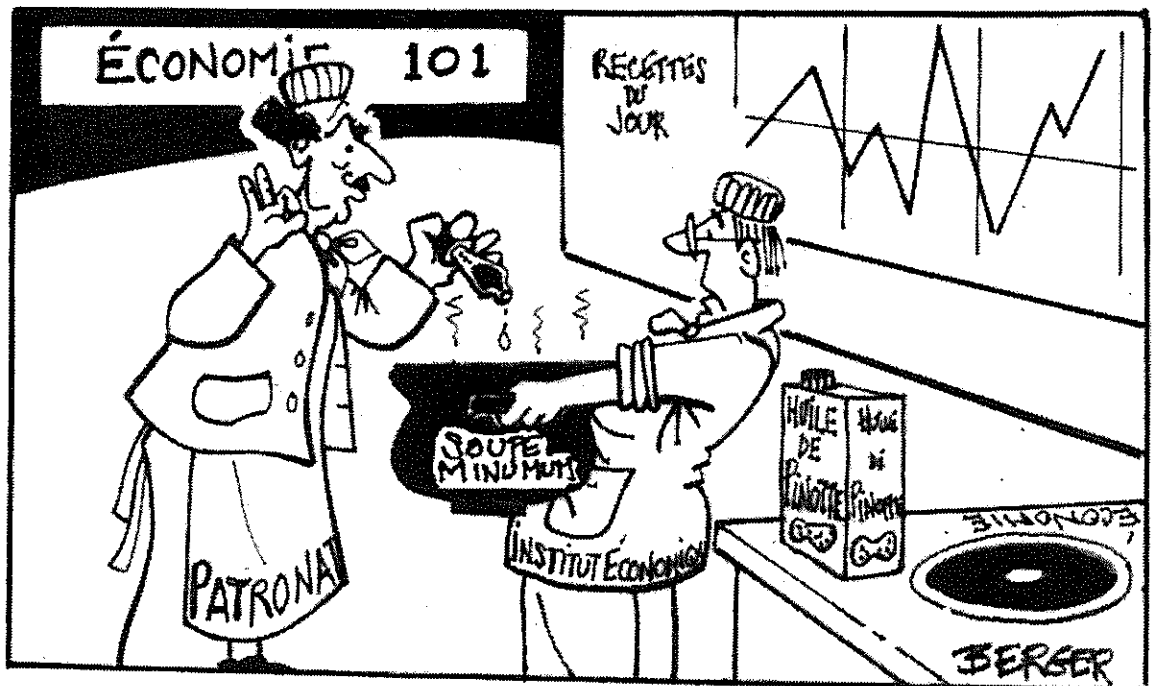
Selon Illusion-Emploi, organisme estrien membre du FDNS, environ 30 % des personnes qui gagnent le salaire minimum sont le soutien principal de leur famille et 30 % des personnes qui travaillent à temps plein pour un salaire horaire de moins de 10 \$, font partie des ménages pauvres. Le patronat, l'Institut économique de Montréal et même le gouvernement prêchent pour des bas salaires afin de faire face à la concurrence et à la compétitivité. C'est oublier que notre province voisine, l'Ontario, vient d'annoncer que le taux du salaire minimum sera graduellement haussé pour atteindre le taux horaire de 10,25 \$ en 2010. Localement, on peut voir que ce discours pour le maintien de bas salaires tient toujours la route parce que Sherbrooke vient d'être classée comme la ville au Canada la plus propice aux affaires par le magazine *Canadian Business*, entre autres, parce que le coût de la vie est très bas et qu'il en coûte moins cher qu'ailleurs pour faire fonctionner une entreprise.

Salaire minimum à 10,16 \$

Entrée Libre adhère à la campagne du FDNS et appuie les revendications suivantes : une hausse du salaire minimum au niveau du seuil de pauvreté établi par Statistique Canada ; un mécanisme d'indexation annuelle automatique tenant compte de l'indexation ; l'abolition des exclusions contenues dans la Loi sur les normes et l'obligation de verser le salaire minimum à toutes catégories de travailleurs et travailleuses. *Entrée Libre* appelle les citoyens et les citoyennes à signer la pétition qui circule présentement exigeant une hausse substantielle du salaire minimum à 10,16 \$.*

PAR L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

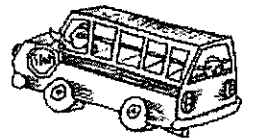
* Pour signer cette pétition, on peut contacter Illusion-Emploi au 819 569-9993 ou illusion@aide-internet.org



La STS et les taxibus sur demande

PAR FRANCE CROTEAU ET RAYMOND DUQUETTE • RUTASM

Pourquoi la STS ne s'inspire-t-elle pas des bonnes idées qui viennent d'autres organismes de transports collectifs qui cherchent à desservir leur population, citoyens et payeurs de taxes.



Des taxibus sur demande, ce ne sont pas des modes de transports collectifs nouveaux. Ils existent depuis plusieurs années (1993) et ils sont utilisés dans plusieurs municipalités dont, entre autres, Rimouski, Victoriaville et Drummondville. Ils sont utilisés comme système de base de transport en commun ou pour compléter un système d'autobus/minibus urbains. *La Tribune* vient de faire connaître ceux apparus récemment à Drummondville (L.T. 14-08-07).

S'adresser à la STS

Des citoyens-payeurs de taxes de Sherbrooke sont situés dans des zones qui ne sont pas desservies actuellement par le système de transport en commun de la STS. S'ils sont handicapés, ils peuvent faire des demandes d'admissibilité au transport adapté de la ville. Si non handicapés, ils n'ont aucun transport en commun. Pourtant, ils pourraient avoir un système de

taxibus sur demande, avec des points de service qui les relieraient à des centres desservis par des autobus ou minibus, tels les Quatre-Saisons, les Terrasses Rock Forest, la Place Fleurimont, l'Université de Sherbrooke, Bishop's, le centre de l'arrondissement de Brompton, le CHUS/Fleurimont. Les gens savent-ils qu'ils peuvent faire de telles demandes à la STS ?

Une flotte de navettes

N'y a-t-il pas eu dernièrement une navette gratuite pour le parc central de Fleurimont (nouveau trajet) pour le Festival des Traditions du Monde ? Qui ne connaît pas la navette gratuite pour une 2^e année pour la Cité des Rivières ! Il y a aussi un service d'autobus l'hiver, à la demande de la ville, pour les skieurs de Montjoie ! Saviez-vous qu'il existe des taxis sur demande pour les employés du Plateau-Joseph et du Parc industriel ?

Quels sont donc les critères pour offrir des services, parfois même gratuitement aux citoyens de Sherbrooke ? Aide aux industries et commerces ? Accès à certains sites de loisirs et fêtes spéciales ? Mais les gens qui ont à sortir pour leur quotidien, pour faire des courses ou pour travailler sans être rattachés à Wal-Mart, n'ont-ils pas droit à un service public qu'ils subventionnent comme payeurs de taxes ?

Il appartient aux citoyens et citoyennes de la Ville qui ne sont pas actuellement desservis par la STS de revendiquer leur part de services publics. Le Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke Métropolitain (RUTASM) est là pour aider à appuyer ces revendications, surtout quand il s'agit de gens à mobilité réduite ou de personnes qui travaillent, payées ou bénévoles, pour aider les personnes handicapées et âgées à rester à domicile.

ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270
entree@aide-internet.org

Tirage : 9000

Équipe de rédaction

Yanick Bilodeau
Louise Daigle
Claude Dostie
Annie Forest
Carole Gascon
Normand Gilbert

Mise en page

Louise Daigle

Correction

Louise Daigle

Caricature

Pierre Berger

Collaboration

Manon Brunelle
Gaétane Couture
France Croteau
Raymond Duquette
Yves Lawler
Serge Paquette
Micheline Plante
Denis Poudrier
Nathalie Rech
Alain Robert
Marie-Claude Vézina
Philippe Viens

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :

Graphiq Illustration

Distribution : Publi-Sac Estrie

Poste publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 3^e trimestre 2007

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Le Phare à
l'ouest et par la rivière St-François.

AMECQ Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Distribution
Assés / rivières
AVODA

Culture,
Communications et
Conditions féminines
Québec

Rpm

Un pas de plus vers l'emploi

PAR SERGE PAQUETTE • Conseiller en emploi CJE

Québec pluriel est un projet financé et mis sur pied par le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (Emploi Québec). Celui-ci est coordonné à Sherbrooke par le Carrefour jeunesse-emploi. Cette initiative provinciale provient du constat que les personnes issues des communautés culturelles ont un taux de décrochage scolaire, de sous-scolarisation et de chômage plus élevé que l'ensemble de la population québécoise.

Le projet vise à favoriser l'intégration en emploi des personnes immigrantes ayant les caractéristiques suivantes : personnes de 16 à 24 ans issues des minorités visibles ainsi que les immigrants de 16 à 35 ans arrivés au Québec depuis moins de cinq ans. Québec pluriel s'adresse à des personnes possédant une bonne connaissance du français et dont l'objectif, à court terme, est d'intégrer le marché du travail ou de changer d'emploi.

Suivre la personne

L'objectif du programme est de préparer la personne à occuper un nouvel emploi grâce à un suivi personnalisé, que ce soit au niveau du curriculum vitae, des différences culturelles, de la validation d'un choix de carrière ou de la préparation à une entrevue. Ainsi, l'intervenant du Carrefour jeunesse-emploi accompagne la personne selon ses besoins et peut même la référer à des partenaires extérieurs, comme par exemple, lui faire suivre un processus professionnel en orientation.

Comparativement à une démarche régulière en emploi, Québec pluriel se démarque par le « mentorat ». Qu'est-ce qu'un mentor ? Un mentor est une personne qui est à la retraite ou encore active sur le marché de l'emploi et qui pos-

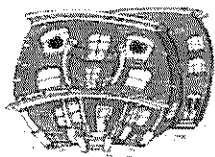
sède une vaste expérience de travail dans le domaine professionnel recherché par le participant. Le but visé par ce jumelage est de fournir aux candidats des encouragements, des conseils ainsi que des accès à un réseau de contacts professionnels par l'entremise du mentor. Les rencontres se déroulent sur une période de plusieurs semaines, parfois au-delà de l'emploi. Parallèlement à ce jumelage souvent tenu de façon hebdomadaire, le conseiller en emploi maintient un suivi selon les besoins des participants.



Québec pluriel demeure une belle occasion d'obtenir un support solide dans votre recherche d'emploi. C'est aussi l'opportunité de pouvoir développer un lien avec une personne qui désire partager ses connaissances et les bonifier à votre contact. Si vous avez des questions, il me fera plaisir de répondre à vos interrogations et, peut-être, de vous compter parmi nos participants. N'hésitez pas à communiquer avec moi au Carrefour jeunesse-emploi de Sherbrooke, 20 Wellington N, au 819 565-2722 poste 103 ou www.cje-sherbrooke.qc.ca

LOCAUX DISPONIBLES AU 187 RUE LAURIER

Le Centre Coopératif de Locaux Communautaire de Sherbrooke (CCLCS) dispose de quatre locaux à louer pour accueillir vos bureaux.



Le loyer comprend :

Électricité / chauffage / entretien du système de sécurité / rampe d'accès extérieure / stationnement sur la rue (2 h 00 pour vos clients) / vignette disponible avec temps illimité

Services offerts :
Photocopieurs
Salles de réunion
Salle (capacité de 75 pers.)
Cuisinette

Pour plus d'information ou pour planifier une visite, contactez Ghislaine Beaulieu de l'ACEF au 819 563-8144

Itinérance

Une politique globale plus que nécessaire

PAR MARIE-CLAUDE VÉZINA • Vice-présidente RSIQ

PAR NATHALIE RECH • Coordinatrice RSIQ

Le 14 septembre dernier, les membres du Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) ont tenu leur assemblée générale annuelle à Sherbrooke. Ils ont profité de cet événement pour afficher publiquement leur demande pour une Politique gouvernementale en matière d'itinérance. Une centaine de militants et de militantes provenant de groupes en itinérance des quatre coins du Québec, s'étaient rassemblés au parc Blanchard, de même que quelques élus.

Il faut savoir qu'une Politique en itinérance permettrait une meilleure prise sur ce phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur au Québec depuis les dernières années. Une Politique gouvernementale devrait prendre en compte de façon globale les différents facteurs individuels et surtout sociaux qui mènent à l'itinérance : pauvreté, pénurie de logements accessibles financièrement, transformations du marché de l'emploi, décrochage scolaire, mal-être des jeunes en institution, etc. Une telle politique devrait reconnaître les droits des citoyens et des citoyennes en situation ou à risque d'itinérance – droits trop souvent bafoués – et mettre en place un ensemble de mesures qui permettent un meilleur exercice de ces droits, par exemple, accorder un revenu décent à tous, augmenter le nombre d'unités de logement social, mieux financer les organismes en itinérance, cesser la répression faite aux sans-abri dans les espaces publics.

Ça vient les solutions ?

À l'heure actuelle, si à Québec on commence à reconnaître la gravité du problème, on tarde à mettre en place des solutions. Si l'action du gouvernement Charest en matière d'itiné-



Photo : Jacinthe Robert

Marie-Claude Vézina prenant la parole lors de la conférence de presse du Réseau Solidarité Itinérance du Québec au parc Blanchard.

rance est trop timide, celle en matière de lutte à la pauvreté et de logement est carrément insuffisante pour espérer une diminution significative du nombre de personnes touchées par l'itinérance et une amélioration de leurs conditions de vie. Le RSIQ qui regroupe au-delà de 200 organismes québécois en itinérance actifs dans 12 régions, entend poursuivre les pressions auprès des personnes élues à l'Assemblée nationale au cours de la prochaine année. Il souhaite que Québec reconnaisse l'ampleur du phénomène de l'itinérance et se dote d'une Politique qui suive les orientations préconisées par les membres du réseau.

Une commission

Une des voies-empruntées par le RSIQ sera de relancer la demande d'une commission parlementaire sur l'itinérance afin que l'ensemble des partis puissent entendre les demandes et les arguments des acteurs en itinérance.

Outre ces travaux auprès du gouvernement du Québec, les membres du RSIQ ont convenu lors de leur assemblée d'un ensemble d'actions à mener en 2007-2008, notamment des représentations à Ottawa pour la poursuite des investissements fédéraux en itinérance et la reprise d'un programme de logement social.

La Chaudronnée de l'Estrie a 25 ans

Quelques chiffres pour l'année 2006-2007

- Nombre de repas servis : 41 624 (entre 120 et 130 repas par jour)
- Nombre d'usagés : 1 248 (932 hommes et 316 femmes)
- Nombre de bénévoles : plus de 130
- Nombre d'heures de bénévolat : plus de 10 000



Photo : Jacinthe Robert

Le groupe Musique à bouche a agrémenté la soirée du 25^e de La Chaudronnée sous l'immense chapiteau, le 12 septembre dernier.

MÉDIA

Abolition des quotas de pub à la télé

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rendu public en mai dernier sa décision d'abolir les quotas de publicités télé dès septembre 2009. Cette décision devrait permettre aux chaînes de télévision généralistes d'augmenter leurs revenus et de survivre à la menace grandissante imposée par l'émergence de nouveaux médias. Cette déréglementation se fera progressivement. L'ancien quota de 12 minutes de publicités à l'heure est passé à 14 minutes le 1^{er} septembre dernier et passera à 15 minutes en septembre 2008, pour ensuite être aboli en septembre 2009.

Pas d'abus en vue, selon les chaînes...

Les chaînes de télévision généralistes concernées par cette déréglementation (TVA, Radio-Canada, TQS et CTV) affirment ne pas vouloir abuser de cette nouvelle mesure. Les téléspectateurs sont déjà bombardés de publicités et les augmenter ne ferait que diminuer les cotes d'écoute si chères aux portefeuilles des chaînes télé. Alors qu'elles pourraient profiter de cette liberté pour faire augmenter leurs revenus publicitaires aux heures de grande écoute, Radio-Canada, au contraire, semble vouloir opter pour une réduction du temps consacré à la publicité et pourrait, dès la saison 2008-2009, limiter ce temps à huit minutes l'heure. Cette mesure permettra-t-elle d'attirer un plus grand nombre de téléspectateurs ? Devant cette ouverture, les téléspectateurs opteront-ils pour le zapping, l'enregistrement de leurs émissions préférées, ou encore accéléreront-ils leur exode vers les chaînes spécialisées ? Le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) ne croit pas que l'augmentation de publicités aidera les chaînes généralistes à dénouer la crise financière qui s'abat sur elles. Les téléspectateurs ont déjà amorcé leur passage vers les nouveaux médias, et la pollution publicitaire ne les incitera certainement pas à faire demi-tour. Le CRÉMI soutient Radio-Canada dans sa démarche visant à réduire l'espace publicitaire. Dans ce cas-ci, ça vaut le détour !

Des journalistes inquiets

Un sondage réalisé auprès de 850 journalistes canadiens publié dans *Le Devoir* en juin dernier révèle que ces derniers se montrent inquiets envers l'état de leur profession. La plupart travaillaient dans une salle de nouvelles de Toronto ou de Vancouver. Quatre points majeurs s'en dégagent. 1) « Seulement 40,5 % des répondants croient que les propriétaires de leur publication ou de leur station encouragent le journalisme de qualité ». 2) Entre 57,9 % et 66 % des personnes sondées affirment avoir déjà eu à couvrir une nouvelle visant à promouvoir le média pour lequel elles travaillent. C'est dans une proportion de 77,4 % qu'elles croient que les questions promotionnelles ont une influence sur la politique rédactionnelle. 3) « Seulement 50,3 % des répondants affirment que leur journal ou leur station fait une différence entre les nouvelles et la publicité ». 4) Le sondage révèle que les journalistes se montrent méfiants envers la convergence : « seulement 18,6 % croient que la convergence a un effet neutre ou positif sur le journalisme ». Ces résultats démontrent que la publicité (donc l'argent) a pris le dessus sur la qualité de l'information, que l'autopromotion gagne en popularité pour défier la compétition, et que le phénomène de la convergence continue de faire ses ravages. Triste portrait...

PAR ANNIE FOREST • CRÉMI



Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour information : 346-0101

Le travail migrant

Une migration non humaine

PAR MANON BRUNELLE • ILLUSION EMPLOI

Le Québec est une des provinces canadiennes ayant le plus recours à la main-d'œuvre agricole étrangère par le biais de programmes du gouvernement et autres (agences de recrutement). Le début de cette pratique remonte à 1966 lors de l'introduction du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Le PTAS autorise l'embauche de personnes provenant du Mexique, de certains pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, grâce à une entente entre ces pays et le Canada.

Depuis quelques années nous entendons parler des conditions de vie et de travail déplorables des travailleurs agricoles saisonniers migrants qui viennent travailler, ici, dans nos belles fermes du Québec. De nombreuses dénonciations ont été effectuées. De nombreuses dénonciations ont été effectuées. Des recours ont été entrepris pour remédier à la situation dont le dépôt d'une requête en accréditation syndicale. La réponse se fait toujours attendre après plus de dix mois (normalement cela prend 60 jours...).

Un deux trois programmes

Il y a aussi le Programme des aides familiales résidentes (PAFR) qui permet l'embauche d'une travailleuse étrangère pour effectuer du travail comme domestique avec obligation de résider chez l'employeur. Cette personne doit se qualifier pour obtenir le statut de résidente permanente. Les conditions de ces femmes, qui proviennent principalement des Philippines, ont aussi fait l'objet de dénonciations et de situations abusives. Plusieurs instances ont été interpellées dont Amnesty Internationale qui est intervenu dans ce dossier.

Le Programme des travailleurs étrangers (PTE) accorde l'émission de visas de travail temporaires et permet aux employeurs canadiens de faire admettre rapidement des personnes provenant de l'étranger pour combler une pénurie de main-d'œuvre (en Alberta, des visas

sont émis dans le secteur de la construction) Là aussi on parle de cas d'abus.

On constate que ces programmes ne cessent de se multiplier et les que secteurs du début tels le travail agricole saisonnier et l'aide-domestique, font place à de nouveaux secteurs comme la construction, le pétrole, l'hôtellerie, le tourisme, les soins à domicile, etc... Qu'en est-il de cette demande croissante de main-d'œuvre migrante ? Que se cache-t-il derrière tout ça ?

tion, des permis de travail, etc. Il y a de multiples variables dans les conditions dans lesquelles, ici, ces personnes travaillent, vivent et ont des droits reconnus ou non reconnus.

Qualifiés, sans papier...

Que ce soit au niveau des différents statuts (travailleuses et travailleurs étrangers, temporaires, peu qualifiés, travailleuses sans papier, etc.) ou au niveau législatif, politique ou social, comment faire nos interventions le plus judicieusement et humainement possible. Il y a un courant de xénophobie, de racisme ou de protectionnisme. Nous devons rester vigilant-e-s sur de possibles dérapages et/ou de substitution des emplois entraînant une éventuelle érosion des conditions en emploi.

La Convention des Nations Unies sur les droits des migrants

Le principal objectif de la Convention est d'améliorer le respect des droits de l'homme pour les migrants. Les migrants ne sont pas seulement des travailleurs, ils sont avant tout des êtres humains.

La migration économique semble devenir la norme pour contrer le vieillissement et le déclin de la population, mais à quel prix ? Quel sera l'impact de la mobilité de la main-d'œuvre sur les conditions de travail et de vie de ces personnes et des travailleuses et travailleurs d'ici ?

Lors du Forum social québécois, une série d'ateliers portait sur ce sujet. Divers points de vue visaient à dresser un portrait sommaire et à nous aider à mieux comprendre toute la complexité de la migration, de l'immigra-

Depuis des années, plusieurs groupes se penchent sur la situation en tenant d'apporter des correctifs. L'émergence d'une coalition de groupes communautaires, syndicats et ONG de défense des droits de travailleurs, représente un premier pas dans la bonne voie.

On sent une certaine complaisance des instances concernées à ne pas vouloir faire avancer les choses. Le Canada a refusé de ratifier la Convention adoptée par l'ONU, en 1990, sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui visait la protection particulière des droits humains d'un groupe particulièrement vulnérable en prétextant que cela contrevient à des traités déjà existants. Illusion-Emploi organisera un brunch-discussion sur cette réalité le dimanche, 14 octobre.

(Voir annonce en page une).



187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

Tortures, invasions et autres désagréments

PAR PHILIPPE VIENS

Cela fait maintenant six ans que se sont produits les événements du 11 septembre 2001. Pour certains, ces deux tours jumelles qui se sont effondrées peuvent sembler lointaines, mais elles pèsent toujours lourdement sur la politique nationale et internationale canadienne.

Bien que la participation canadienne à l'occupation de l'Afghanistan en est la conséquence la plus évidente, la torture de Maher Arar, le Partenariat pour la Sécurité et la Prospérité (PSP) de même que les certificats de sécurité en sont également des effets directs.

La torture se fait ailleurs...

Depuis ce 11 septembre, selon Amnesty Internationale et Human Rights Watch, les autorités américaines ne respectent plus la convention des Nations unies contre la torture et les prisons de Guantanamo (Cuba), Abu Graib (Irak), Bagram (Afghanistan) en sont la preuve. Dans cette dernière, les suspects y sont « enchaînés dans leurs cellules et battus fréquemment, jetés contre des murs ou des tables », reçoivent « des coups de pied à l'aine et dans les jambes », et on leur déverse « de l'eau dans la bouche jusqu'à ce qu'ils étouffent ». Plusieurs en sont morts.¹

Les tortures ne sont pas seulement des bavures de simples soldats. Une note de l'ancien chef du Département de la Justice des États-Unis, Alberto Gonzales, a servi de base légale aux tortures en autorisant de « causer des dommages psychologiques de longue durée (...) allant jusqu'à des mois ou même des années » et de la douleur physique qui doit être moindre que celle ressentie lors de « perte d'un organe » ou « la mort ».²

C'est le type de tortures qu'a connues Maher Arar, alors que le Service Canadien de Renseignement de Sécurité (SCRS) l'a livré aux Américains sans raisons valables et en pleine connaissance qu'il serait par la suite déporté puis torturé en Syrie.³ Le Canada livre donc ses propres citoyens à la torture ! Cette façon de faire n'est pas nouvelle aux É.-U. où elle est enseignée officiellement depuis longtemps à l'École des Amériques (Georgie, É.-U.), à des milliers de militaires latino-américains. Ces derniers

ont été responsables d'un autre 11 septembre plus tragique encore.⁴ (voir encadré)

La sécurité avant le commerce

Quelques mois avant le 11 septembre 2001 (en avril), le Québec avait connu certaines des plus grandes manifestations de son histoire contre le Sommet des Amériques et la ZLÉA (Zone de libre-échange des Amériques). La donne allait changer après les attentats alors que l'ambassadeur des É.U. déclarait que maintenant « la sécurité primera sur le commerce ». Les marchandises ne continueraient à circuler que si les gouvernements accueillaient les nouvelles mesures sécuritaires américaines.

La déclaration finale du Sommet de Montebello qui s'est tenu en août dernier, dit que le Partenariat pour la Sécurité et la Prospérité (PSP) est un projet « ambitieux » pour « garder les frontières fermées au terrorisme et ouvertes au commerce ». En bref, nous dit Naomi Klein qui compare le PSP à « l'ALÉNA avec des avions-espions », « le PSP remplacera les frontières hermétiques par un filet invisible de surveillance continentale ».⁵ Parmi ces mesures pour sécuriser le

continent, on retrouve peut-être la fameuse carte d'identité biométrique que le gouvernement canadien rêve de nous imposer depuis des années.

Finalement, n'oublions pas que cinq hommes au Canada sont toujours sous des certificats de sécurité et donc aux prises avec des procès kafkaïens où ils ne peuvent ni voir ni les accusations ni les preuves contre eux.

Guerre, occupation, sécurité orwelienne et rétablissement de la torture : le 11 septembre 2001 a maintenant six ans, ses conséquences sont désastreuses et se font de plus en plus durement sentir. Peut-être ne fait-il que terminer la maternelle... Commentaires, louanges et insultes: philippe.viens@usherbrooke.ca

¹ RAMONET, Ignacio. *Tortures. Le Monde diplomatique*, décembre 2005, citant *Le Monde*, 16 mars 2005.

² GOODMAN, Amy. *Abu Ghraib: One of AI's Claims to Fame*, TruthDig, 30 août 2007.

³ Pour le témoignage complet de Maher Arar : <http://www.maherarar.ca/>

⁴ Pour une liste de militaires chiliens formés à la SOA : <http://www.derechos.org/soa/chile-not.html>

⁵ KLEIN, Naomi. *Big Brother Nation*, *The Nation*, 29 août 2007.



1973 : Augustin Picochet
Source : Ba 3349

Le 11 septembre 1973, le général chilien Augusto Pinochet, appuyé par les É.-U., bombarde le siège gouvernemental du Chili et assassine son président démocratiquement élu Salvador Allende. Son crime avait été d'avoir voulu nationaliser les mines de cuivre afin d'utiliser les profits pour moderniser le pays. Le poète et prix Nobel, Pablo Neruda, écrit à ce moment-là que ces réformes « avaient enragé les ennemis de notre libération ». Le général Augusto Pinochet imposa ensuite une dictature brutale au pays jusqu'en 1990, assassinant et faisant disparaître des milliers d'opposants politiques. Alors qu'au Chili, les Américains justifiaient leur intervention au nom de la lutte contre le communisme, aujourd'hui, le nouvel épouvantail est le terrorisme, mais celui des autres, bien sûr !

La gauche en Amérique latine, la droite au Québec : pourquoi ?

PAR YVES LAWLER

Le président Allende s'exprimait ainsi à l'Organisation des Nations Unies (ONU) : « Les peuples au sud du Rio Bravo se lèvent pour dire non à la dépendance, non à l'impérialisme ». Tout semble indiquer qu'il prend une revanche posthume. Les unes après les autres, les élections en Amérique latine portent au pouvoir des candidats de gauche. Comment expliquer ce phénomène ?

La mondialisation néolibérale imposée par Washington semble être le facteur prédominant. L'Amérique latine fut un laboratoire pour expérimenter tous les types d'ajustement : démantèlement des secteurs publics, réduction des programmes sociaux, investissements étrangers massifs, ouverture des marchés, loi du profit et diktat des institutions financières. Ce qui devait créer le paradis a engendré l'enfer : corruption, coûts sociaux élevés, appauvrissement des paysans, en-

dettement des États, perte de contrôle sur les richesses nationales. Sa population insatisfaite a opté pour un virage à gauche. Pourquoi l'insatisfaction au Québec a produit un virage à droite ? Outre la différence dans leur degré, force est de regarder du côté du leadership.

La lutte à la pauvreté

En Amérique latine, les président-e-s de gauche ont fait de la lutte à l'inégalité et à la pauvreté leur principal cheval de



Quand la mondialisation néolibérale suit son cours... Certains l'ont compris ; d'autres pas !

bataille. Ils sont porteurs des espoirs de la majorité et peuvent compter sur son appui, comme Chavez au Venezuela dont les succès en inspirent plus d'un en Amérique latine.

À l'initiative de Lula du Brésil et de Kirchner d'Argentine, un « axe continental » basé sur des valeurs sociales-démocrates a été proposé aux autres pays

sud-américains. Dans la même veine, Chavez propose la mise en place de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), processus d'intégration visant au développement d'un État social au service de la majorité. Ainsi se développe une alternative anti-impérialiste à la mondialisation néolibérale. C'est là un autre facteur qui mobilise le peuple.

Au Québec, aucun des grands partis va dans ce sens. Seul Québec solidaire le fait, mais, après un an d'existence, il ne pouvait espérer un appui massif. La population a donc divisé son vote en trois portions presque égales remettant au pouvoir la droite néolibérale. L'insatisfaction continuera de croître, QS se fera plus connaître et qui sait ? Si l'espoir renaissait !

PROPULSER
votre site Web



GRAPHIQ
ILLUSTRATION

www.graphiq.ca
819 563-8039

CHÔMAGE

Du maire Perrault au ministre fédéral Solberg : notre nouveau défi

Notre campagne du printemps dernier contre les disparités de traitement selon notre lieu de résidence a porté fruit. Du moins, avons-nous réussi à obtenir du conseil municipal de Sherbrooke une résolution d'appui au Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE). L'ultime cible demeure le gouvernement fédéral via le ministre canadien des Ressources humaines et du Développement social, Monte Solberg. Tout un défi que nous tenterons de relever... avec l'appui de la population estrienne.

En mai dernier, les élu-e-s de la Ville de Sherbrooke n'étaient pas chaud à l'idée d'appuyer notre campagne. Leur principal argument était que le dossier de l'assurance-chômage ne relevait nullement de la politique municipale et que, par conséquent, les gens élus n'avaient aucun pouvoir sur cette question. Plusieurs nous faisaient personnellement part de leur sympathie à notre cause car les preuves de discrimination envers les résident-e-s de Sherbrooke étaient évidentes et injustifiées. Toutefois, le cabinet du maire a cherché à éviter de devoir prendre position sur la question.

La pression publique a raison du maire

La pression publique, provoquée par la vingtaine d'organismes populaires et syndicaux appuyant notre campagne et les quelque 1500 personnes qui ont signé notre pétition en moins de trois semaines, a tout de même forcé la machine municipale à se mouiller en adoptant une résolution d'appui au MCCE. Le cas du licenciement des personnes employées de l'auberge Estrimont à la suite d'un incendie, a apporté de l'eau au moulin à notre campagne de sensibilisation. Encore une fois, le malheur des uns fait le bonheur des autres. Bref, le 27 juin dernier, le maire Jean Perrault écrivait au ministre Solberg pour lui demander de : «... mettre fin aux disparités de traitement que des travailleurs de Sherbrooke subissent dans leurs prestations d'assurance-emploi ».

Cette victoire locale est peut-être petite, mais elle ajoute du poids à nos revendications. Nous devons maintenant intensifier la pression sur le ministre Solberg, mais ce ne sera pas facile. Celui-ci représente à Ottawa la circonscription de Medicine Hat, située dans la région économique du Sud de l'Alberta. Le taux de chômage de cette région est inférieur à 5 % depuis une trentaine de mois. C'est la seconde région ayant le taux de chômage le plus élevé de cette province avec 4,4 %, la pire étant la région du Nord de l'Alberta où le taux de chômage actuel est de 7,5 %. Leur réalité est bien différente de la nôtre où trois des régions économiques québécoises doivent composer avec des taux de chômage actuels de 11 %, 12,7 % et 17,7 %.

Envois de cartes postales

Le défi est grand, mais stimulant. Actuellement, le MCCE demande aux organisations communautaires et syndicales d'expédier une lettre type au ministre Solberg, exigeant l'abolition des disparités de traitement selon son lieu de résidence. Nous invitons aussi la population estrienne à signer une carte postale à l'attention du ministre. Nous souhaitons ainsi que de 8000 à 10000 citoyens et citoyennes de l'Estrie postent cette carte. Visitez notre site Internet au www.lemcce.org pour savoir où trouver les cartes postales dans votre quartier ou localité. Toutes et tous ensemble pour que justice soit faite.

PAR DENIS POUDRIER • MCCE

MCCE

À la défense des prestataires d'assurance-chômage en Estrie

**Rencontre publique d'information
chaque mercredi soir à 19 h**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke Qc J1H 4Z4

www.lemcce.org «Actif depuis 1980» 819 566-5811

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

PAR ALAIN ROBERT • ACEF ESTRIE

Depuis quelques mois, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois poursuit sa tournée à travers les régions du Québec. Nous vous offrons, ici, quelques grandes lignes tirées du mémoire que l'ACEF Estrie a présenté à la commission lors de son passage à Sherbrooke en mai dernier.

La commission a un mandat déterminant sur plusieurs aspects : la santé publique, la gestion de l'eau, la pérennité de la fécondité des sols nécessaires au développement durable, la vitalité des régions, etc. Ce mandat dépasse largement la nécessité d'assurer un revenu adéquat aux producteurs. La population et le gouvernement doivent saisir l'ampleur des problèmes et l'urgence d'agir.

La question alimentaire

Une vision régionaliste est nécessaire sur tous les aspects de l'agroalimentaire. Il est urgent de mettre en place une véritable politique alimentaire visant à éliminer le problème de la faim au Québec. Les banques alimentaires sont un symptôme et non pas une solution à long terme. Ces banques sont elles-mêmes... gravement sous-alimentées. Nous réclamons une véritable politique alimentaire pour toute la population du Québec.

La production agricole

Depuis 50 ans, le modèle industriel de l'agriculture et la mondialisation des marchés nous mènent à un cul-de-sac. Le milieu agricole a compris la nécessité d'un virage vert mais il est urgent d'accélérer le processus vers une agriculture écologique, en évitant de placer le fardeau sur les épaules des

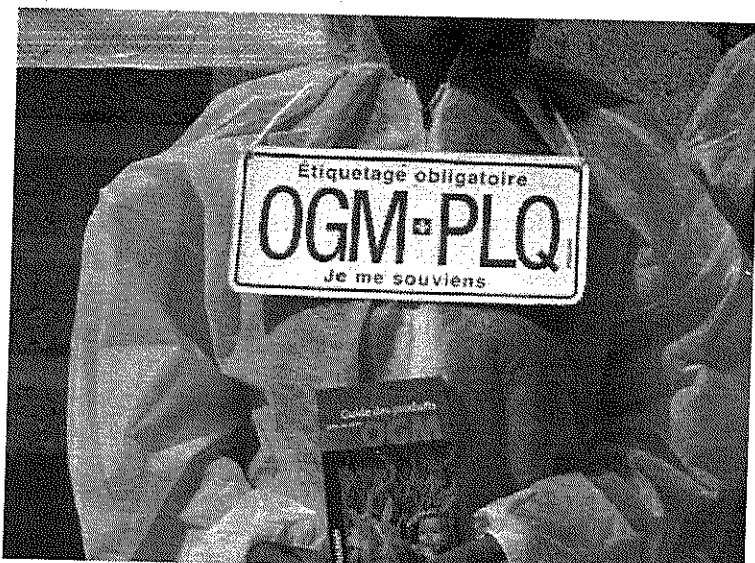


Photo : Archives
L'étiquette obligatoire des OGM faisait partie des promesses électorales des libéraux de Jean Charest en 2003.

producteurs seulement et en y incluant un vaste programme de remise en état des berges. Nous recommandons l'instauration d'un vaste programme de remise en état des berges et des cours d'eau.

La transformation

Plus personne ne peut douter du fait que les transformateurs abusent du sucre, du gras et du sel et dénaturent une bonne partie de notre alimentation à des fins purement mercantilistes. La régionalisation de la transformation serait un pas important vers la transformation responsable. Nous réclamons de la part de l'industrie de la transformation un virage santé significatif appuyé par une politique de bonne nutrition adéquate dans les institutions.

La distribution

Nous blâmons les politiques d'achat des gros distributeurs qui n'ont que la rentabilité à court terme comme objectif. Laisser les forces du marché fonctionner librement ne pourra qu'accroître le problème. Il faut donc favoriser des modèles différents et trouver la façon de convaincre les distributeurs de modifier leur approche. On ne peut pas toujours blâmer le consommateur d'acheter des produits étrangers. Nous notons aussi un laisser-aller quant à l'étiquetage de la provenance des produits. Le marketing prend toute la place. Nous recommandons l'étiquetage obligatoire des OGM et du lieu de provenance, en plus des normes actuelles.

Le texte complet du mémoire sera envoyé sur demande. Alain Robert au 819 563-8144

SHASE : Programme d'Aide pour Hommes Agressés Sexuellement durant l'Enfance

Les Services d'Aide en prévention de la criminalité (SAPC) désirent vous informer qu'une nouvelle session pour le programme SHASE (Soutien pour Hommes Agressés Sexuellement durant l'Enfance) pourrait être mise en place au courant du mois de mars prochain. Cette activité touche tous les hommes qui ont été agressés sexuellement durant l'enfance et qui n'ont pas commis d'agression sexuelle par la suite.

Le programme SHASE se déroule sur une période de douze semaines, à raison de trois heures par semaine. Les groupes sont formés d'un maximum de huit participants et de deux intervenants. Présentement, il y aurait quelques places disponibles. De plus, il est offert gratuitement, le SAPC assurant les coûts. Si vous connaissez des hommes en demande d'aide, vous pouvez les référer auprès de madame Sara Martinet, au 819 564-5043, poste 225.

Merci de collaborer à ce plus en Estrie et soyez assurés que les services offerts sont d'une très grande qualité professionnelle.

Source : Sara Martinet, directrice adjointe, SAPC

VOUS ET VOS DROITS

Une arrestation illégale mérite-t-elle une compensation monétaire ?

Vous êtes dans un centre commercial à l'intérieur d'un magasin. Après avoir payé vos achats, vous vous dirigez vers la sortie. À ce moment, un agent de sécurité vous interpelle et vous demande de le suivre à l'arrière du magasin. On procède alors à une fouille et on ne trouve rien. Vous avez été humilié par cette situation. Avez-vous un recours en indemnisation pour les préjudices subis ?

Les faits :

Deux jeunes filles de 11 ans se rendent dans un magasin où l'on vend des bijoux à moindre coût. Elles passent environ 20 à 30 minutes à regarder certains articles. L'une des deux effectue des achats. À leur sortie du magasin, une agente de sécurité les interpellent en leur touchant l'épaule et leur demande de la suivre à l'arrière du magasin. Plusieurs personnes ont assisté à leur arrestation. Une fois là, l'agente leur demande de vider leurs poches, de retirer leurs chaussures et de lever leur chandail jusqu'au niveau de la poitrine. Une fois cela fait, on se rend bien compte que les jeunes filles n'ont rien volé. Humiliées, les jeunes filles ont depuis des craintes de se retrouver dans un magasin.

Le litige :

La fouille était-elle illégale ?
Si oui, les jeunes filles peuvent-elles être compensées pour le préjudice subi ?

La décision :

L'agente de sécurité n'avait que des soupçons quant au vol. Elle ne pouvait donc pas les arrêter. Cependant, même si la fouille était illicite, elle n'était pas faite de manière intentionnelle. Les jeunes filles ont donc droit à une somme de 200 \$ chacune.

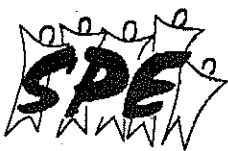
Les motifs :

Les agents de sécurité n'ont pas les mêmes pouvoirs que les policiers. En matière d'arrestation, leurs pouvoirs sont les mêmes que ceux du simple citoyen. Pour que l'interception soit légale, il doit avoir surpris le client en flagrant délit de vol. Or, rien dans la preuve ne peut permettre de conclure que, à ce moment, on pouvait avoir des motifs de croire que les jeunes filles avaient commis un vol. Les deux raisons avancées par l'agent de sécurité sont que les jeunes filles sont restées au même endroit durant une longue période et qu'à un certain moment, elle a vu une étiquette tombée à l'endroit où l'une des jeunes filles se trouvait. Il n'y avait aucun geste de la part des jeunes filles qui pouvait amener à croire qu'un tel crime avait été commis. L'agente n'avait que des soupçons.

L'article 1457 du Code civil énonce qu'on ne peut causer de préjudices à autrui. Dans la mesure où cela se produirait, la personne doit réparer le préjudice, qu'il soit corporel, moral ou matériel. L'interception illégale a causé un grave stress aux jeunes filles, incluant vomissements, insomnie, peur de se retrouver dans un centre commercial. Compte tenu du fait que l'atteinte n'était pas intentionnelle et que, somme toute l'attitude de l'agente était respectueuse, on a évalué l'atteinte à 200 \$ pour chaque jeune fille.

PAR MICHELINE PLANTE • Avocate à l'aide juridique / 819 563-6122

Solidarité Populaire Estrie



187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
solidari@aide-internet.org

Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse

Aide sociale

Harcèlement administratif pour des économies

PAR GAÉTANE COUTURE • ACTION PLUS

Pratique courante chez les agentes et les agents de l'aide sociale pris entre l'arbre et l'écorce pour ne pas perdre leur emploi, eux qui doivent répondre aux attentes opérationnelles annuelles données aux régions pour de la récupération d'argent. Malheureusement, les vérifications nommées « opérations budget déficitaire » sont toujours utilisées.

Nous savons fort bien que les économies à l'aide sociale sont nécessaires pour les démarches liées à l'emploi, comme par exemple, financer la prime à la participation et le support accordé aux organismes participants. Autrement dit, les coupures ou encore la récupération d'argent sur le dos des personnes assistées sociales servent à financer en grande partie toutes ces mesures d'employabilité. Le pauvre n'est pas encore assez pauvre. Il faut l'appauvrir davantage !

Pratique courante... opération coupure...

Votre agent-e s'aperçoit que vous avez de la difficulté à joindre les deux bouts, donc vous êtes convoqué au bureau de l'aide sociale, identifié comme étant potentiellement le candidat idéal pour effectuer l'opération de budget déficitaire. Maintenant, vous passez à l'enquête et l'agent en profite pour calculer avec vous votre budget. Advenant le cas où vos dépenses seraient plus élevées que le montant du chèque que vous recevez, l'agent s'empressera d'exiger des preuves de dons, d'assistance ou d'entraide.

De la manipulation administrative est appliquée à des

personnes déjà traquées par les préjugés qui, souvent, ne connaissant pas la loi, considèrent que l'agent-e a raison ou encore, n'ont plus le réflexe de revendiquer leurs droits en allant en révision ou en appel de la décision rendue.



Dessin : Web

La loi c'est la loi !

Renouvellement de poste, l'agent frappe...

Situation aberrante dans le contexte de pauvreté marquante chez les personnes assistées sociales, que ces opérations réglemenaires se réalisent encore, en vue d'atteindre des attentes opérationnelles annuelles données aux régions, desquelles dépendent la création, ou le maintien, ou la perte de postes temporaires au bureau de la

Solidarité sociale. L'agent-e doit atteindre ses objectifs et cela, en fermant des dossiers ou encore, en appliquant des pénalités. Quelle moralité, pour ne pas dire quelle pression de la part des agent-e-s de la sécurité du revenu, enchaînés dans ce dilemme, désirant conserver leur poste à statut très précaire. Cette situation suscite un questionnement de la part de nos dirigeants du ministère de la Solidarité sociale. Un vrai cas d'horreur !

Virement de cap de la part du ministère de la Solidarité sociale...

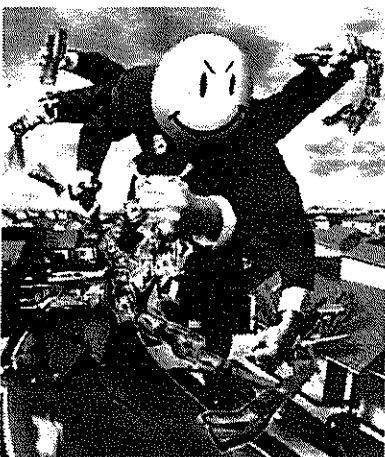
À la suite des questionnements soulevés dernièrement dans les médias, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a tenu à préciser que le ministère reconnaît et encourage l'entraide de la part de la famille, des amis ou encore d'un organisme communautaire. En ce sens, une exclusion totale s'applique dans tous les cas où un prestataire reçoit des dons en nature ou en services. Par conséquent, une vigilance s'impose car il n'en demeure pas moins que cette directive de coupures se retrouve toujours dans le manuel normatif de la Loi !

Source : La Débrouille, vol.10 n° 4, juin, juillet, août 2007

Politique de Wal-Mart

Achetez au Québec les produits fabriqués... en Chine

Il est bien malin le géant Wal-Mart avec sa campagne publicitaire d'achats locaux Achat-Québec. « Je suis fier de dire que Wal-Mart Canada achète moins de 20 % de ses produits dans d'autres pays » a déclaré le président et chef de la direction de Wal-Mart Canada, Mario Pillozzi. Le hic, c'est que 80 % de ses produits achetés au Québec proviennent de fournisseurs canadiens, qui eux, s'approvisionnent en Asie, principalement en Chine.



Les syndicats des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (RUAC-FTQ), sont en désaccord avec la manière donc Wal-Mart mène cette campagne car selon eux, Wal-Mart n'encourage pas les produits québécois mais au contraire, les produits fabriqués en Chine qui contribuent à la délocalisation des emplois au Québec. Ne soyons pas surpris si Wal-Mart ne reconnaît pas les conclusions des TUAC qui détiennent trois accréditations syndicales dans ses magasins de Saint-Hyacinthe, Gatineau et Hull. On compte au Québec 1669 fournisseurs québécois pour Wal-Mart et 12 000 personnes dans ses 52 magasins. Wal-Mart a déjà lancé sa campagne Éco-Logique. Y'a pas à dire, le géant a les bras longs !

Source : La Presse, 30 août 2007, Affaires I

Parade à vélo

trottinette, roller...

Le lundi 8 octobre 2007

20 ans
Les Amis de la Terre de l'Estrie

Rendez-vous à 14 h dans le stationnement du Cinéma Galaxy Pique-nique en face de l'Hôtel de ville (à la Place des Moulins)

En soirée à 18 h au Théâtre le Granada

Marché de produits de la région avec les fermes partenaires du marché de solidarité régionale

Hommage à deux environnementalistes de la région : Jean-Claude Thibault et Pierre Morency

Spectacle avec Olivier Brousseau et les Châtaibo

Dans le cadre de la célébration du 20^e anniversaire des Amis de la Terre de l'Estrie 819.562.4413

La Nouvelle Presse Graphique GRANADA

EXPOSITION DE PEINTURE NAÏVE DE DANY NADEAU



Dany Nadeau
Artiste Peintre
ART NAÏF
TEL. 819 346-5162

Du 9 septembre au 4 novembre 2007

CAFÉ BISTRO ARAGON
1427, rue Galt Ouest, Sherbrooke
Téléphone : 819 820-0142

Vous pouvez aussi rejoindre l'artiste au
819 346-5162 ou au danynadeau652@hotmail.com

Roman

La vie aux aguets

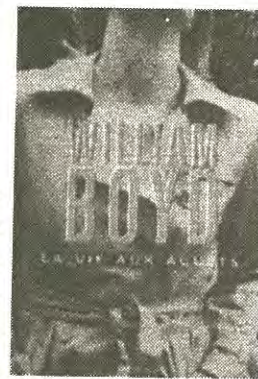
L'excellent écrivain britannique William Boyd nous convie à un premier roman d'espionnage avec *La Vie aux aguets*. L'ouvrage, à mi-chemin entre la fiction et la réalité, raconte l'histoire d'une octogénaire qui dévoile à sa fille sa véritable identité. Madame n'est pas celle qu'elle prétend être depuis toujours, mais bien une immigrée russe qui a travaillé pour les services secrets britanniques au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Un document qu'elle remet à sa fille atteste son histoire. Nous le découvrons en même temps qu'elle, et il nous entraîne dans les méandres du renseignement, pour découvrir les dessous de cette invraisemblable aventure.

L'écrivain nous fait ainsi découvrir la British Security Coordination et sa mission de propagande visant à entraîner les États-Unis d'Amérique dans le conflit mondial. Selon l'auteur, qui s'appuie sur des recherches universitaires, cette agence a bel et bien existé. Redoutant la force de frappe de l'armée allemande et de ses alliés, le gouvernement britannique souhaitait par tous les moyens convaincre Washington de prendre le sentier de la guerre. Manipulation de l'information, fabrication de documents, rumeurs, tout était permis pour cette agence qui a vu son mandat se terminer brutalement avec l'attaque de Pearl Harbor et l'entrée en guerre des USA.

Le style de Boyd mêle bien la fiction et le réel. Il a le mérite de nous divertir tout en prenant bien soin de lever le voile sur une période ou une autre de l'histoire politique. À cet égard, *La vie aux aguets* peut être considérée comme une mission accomplie !

Source : Jacques Létourneau, *Alternatives le journal*, vol. 14, no 1, septembre 2007

BOYD, William. *La vie aux aguets*. Paris, Seuil, 2007, 332 pages.



Pour la première fois à Sherbrooke La sorcière perd la tête

Oups-Patatas est une gentille sorcière gourmande et maladroite qui perd un peu la mémoire. Elle doit accomplir divers travaux et demande l'aide de l'araignée Tisse-noire, de son chaton Patachon, mais aussi des enfants dans la salle

La sorcière perd la tête est un spectacle inspiré par l'Halloween et ses sons inquiétants. Il vise à aider l'enfant à apprivoiser ses peurs imaginaires. Ce spectacle saura le captiver. Bienvenue à toute la famille.

Le spectacle sera interprété par Julie Béchar, qui est percussionniste à l'Orchestre symphonique de Sherbrooke et qui occupe le poste de timbalier à l'Orchestre symphonique de Longueuil.

Le spectacle aura lieu au Vieux Clocher de Sherbrooke, 1590 Galt O
Billets : 6 \$ contacter Louise au 819 346-3948 ou louis119@sympatico.ca
8,50 \$ à la billetterie du Vieux Clocher au 819 822-2102

Julie Béchar
S. M. 1985

Spectacle musical

La sorcière perd la tête

Une production de

Dimanche 21 octobre à 10h et à 14h
au Vieux Clocher de Sherbrooke

Spectacle pour enfants de 3 à 7 ans
Interprète : Julie Béchar

ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens de mieux s'informer !

ENTRÉE LIBRE

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s)
adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

Le Nouveau locataire d'Eugène Ionesco



Un homme emménage dans un logement, au sixième étage d'une maison de Paris. Il rencontre la concierge de l'immeuble, femme d'un verbiage extraordinaire. Puis, les déménageurs arrivent avec toutes les possessions de Monsieur. Dans un ballet d'objets étourdissant, ils rempliront la pièce encore et encore, jusqu'à ce que la ville entière soit paralysée par ce déferlement de matériel. *Le Nouveau locataire* renferme les thèmes les plus chers de Ionesco : l'encombrement, la non-communication, la hantise de la mort et bien sûr ce vide à la fois plein qui caractérise toute société de consommation. La mise en scène de Pascale Tremblay veut faire vivre aux spectateurs le sentiment d'oppression qu'apporte cette société.

Du 9 au 13 octobre 2007, à 20 h / A la salle Desjardins du Théâtre Léonard-St-Laurent (200, rue Peel, Sherbrooke)

Réservez votre place avant le 8 octobre, auprès de Audrey Bellegarde au 819 565-5536 ou theatre@doublesigne.ca